

Valentin LUNGENSTRASS

Adjoint au Maire de Lyon
délégué aux mobilités,
à la logistique urbaine
et aux espaces publics

Lyon, le 26/10/22

Madame Fanny DUBOT
Mairie du 7^{ème} arrondissement
16 place Jean Macé
69007 Lyon

Madame la Maire, *Chère Fanny,*

Lors du conseil d'arrondissement du 13 septembre dernier, vous avez reçu une question écrite de la part du Conseil de la vie associative et locale du 7^{ème} arrondissement, à savoir :

Les livraisons aux différents établissements (magasins, restaurants, cantines scolaires et d'entreprises) et aux particuliers (colis, courses) sont fréquemment réalisées en stationnant les véhicules de livraison sur les trottoirs, en double file, sur les bandes cyclables dans le sens ou à contre-sens de la circulation automobile, en bloquant complètement une rue même quand la rue est une voie d'accès aux services d'urgences hospitalières. Ces comportements, signalés depuis de nombreuses années à la ville de Lyon, sont le fait d'enseignes de tailles variées, de la Poste jusqu'à des autoentrepreneurs.

Que compte faire la ville de Lyon pour que les livraisons dans le 7^e arrondissement, nécessaires à la vie économique, soient réalisées dans un cadre assurant la sécurité de tous, piétons, cyclistes et automobilistes ?

Pour répondre à cette question, je vous assure que la Ville de Lyon est pleinement engagée dans une politique de facilitation des livraisons afin de diminuer les impacts sur l'espace public ainsi que pour la sécurité des citoyens.

Tout d'abord, 12 aires de livraison pour camion ont été déployées dans le 7^{ème} arrondissement depuis le début du mandat, ce qui représente une augmentation de 5%, ainsi que 3 aires de livraison pour vélo-cargo.

Ensuite, l'extension du stationnement payant en 2021 dans l'Est de l'arrondissement permet d'augmenter la disponibilité des places standards et de diminuer les occurrences de stationnement illicite sur les aires de livraisons. L'objectif est que les aires de livraisons soient disponibles pour les livraisons proprement dit.

Nous avons également mis en place une verbalisation renforcée, avec un focus particulier sur la grande rue de la Guillotière et le cours Albert Thomas, pour diminuer le stationnement dangereux. La Ville 30, déployée depuis le mois de mars, permet de diminuer, les conséquences dangereuses pour les piétons et usagers du vélo lorsqu'ils sont confrontés à un des différents mésusages évoqués.

Depuis le début du mandat, il y a une augmentation du nombre et de la taille des entreprises de cyclo-logistique à vélo, encouragées par un ensemble de politiques convergentes menées par la Ville et la Métropole, tels que le déploiement des aménagements cyclables, la Ville 30, la ZFE, le dispositif « Colis'activ » d'aide aux entreprises basé sur les Certificats d'Economie d'Energie. De plus, la cyclo-logistique encouragée est celle qui correspond à faire le « dernier kilomètre » des colis à l'aide de vélo-cargo électriques, en substitutions à des camions. La cible visée est bien les livraisons classiques (jusqu'à 300kg) et non pas la livraison à domicile. Il est démontré que faire le dernier kilomètre en vélo-cargo, plutôt qu'en camion, augmente fortement l'efficacité des livraisons en termes économique d'une part, et en termes d'encombrement de l'espace public d'autre part.

Pour l'avenir, nous comptons beaucoup sur le projet de l'Hôtel Logistique Urbaine, dont la mise en service est prévue pour 2023, permettant de diminuer le nombre de circulation de camions en optimisant les tournées et en utilisant des véhicules plus adaptés au milieu urbain.

Restant à l'écoute du Conseil de la vie associative et locale du 7^{ème} arrondissement, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Valentin Lungenstrass

Copie :

- Mme Natasha Rivat, DGS, Mairie du 7^{ème} arrondissement
- Direction des Assemblées et de la vie des Elus, Ville de Lyon